

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à tous les contrats de vente et de livraison de la société Invacare AG, Benkenstrasse 260, CH-4108 Witterswil (« Invacare »).

1.2 Les conditions générales de vente du client qui pourraient diverger s'appliquent uniquement dans la mesure où elles ont été acceptées par écrit par Invacare.

2. Offres. Accords complémentaires

2.1 Dès lors que les offres d'Invacare ne définissent pas de délai d'acceptation, celles-ci sont sans engagement et n'acquiescent un caractère contraignant que par la confirmation écrite d'Invacare de la commande du client ou au moment de la livraison de la marchandise. Toute erreur dans la confirmation de commande doit être communiquée sans délai à Invacare, faute de quoi le client s'engage à accepter et régler les marchandises telles qu'elles sont mentionnées dans la confirmation de commande.

2.2 Les accords complémentaires et engagements exprimés verbalement nécessitent la confirmation écrite d'Invacare.

2.3 Les indications techniques ainsi que les illustrations et cotes mentionnées dans nos catalogues et sur notre site Web n'ont pas de valeur légale.

3. Offres et prestations de services additionnelles

3.1 Invacare dispose d'un pool d'appareils à des fins de démonstration (« Appareils de démonstration »). Sur la demande du client et en fonction des disponibilités, Invacare met gratuitement à disposition du client le dispositif de démonstration souhaité pour une durée fixée au préalable et ne pouvant dépasser 4 semaines. Si le dispositif de démonstration n'est pas retourné à temps et dans un parfait état, les coûts ou la perte de valeur engendrée en cas de dommages seront facturés au client. Les frais de port de retour sont à la charge du client.

4. Prix

4.1 La livraison se fait aux prix mentionnés dans la liste tarifaire actuelle d'Invacare. Tous les prix s'entendent en francs suisses HT et hors frais d'expédition.

4.2 Un forfait logistique d'un montant de 19,50 CHF est appliqué à chaque commande. Les livraisons express et les livraisons à l'étranger sont facturées en sus. Les frais de transport pour les renvois en réparation sont intégralement répercutés.

5. Paiement et facturation

5.1 Les livraisons de marchandises sont payables au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur la facture ou, à défaut, dans les 30 jours à compter de la date de la facture et sans escompte.

5.2 En cas de retard de paiement du client, Invacare est en droit de facturer des intérêts à hauteur des taux bancaires appliqués aux découverts bancaires, avec un minimum de 5 % par an. Nous nous réservons le droit de faire valoir des dommages-intérêts supérieurs, en raison de frais d'encaissement par exemple.

5.3 Un éventuel recours pour cause de défauts ne décharge pas le client de son obligation de paiement. Toute compensation des créances par des contre-créances du client est exclue.

6. Livraison, expédition, enlèvement et transfert des risques

6.1 La livraison de marchandises se fait par envoi au client. L'expédition est effectuée, sous réserve de l'existence d'un accord écrit divergent, par un transporteur mandaté par Invacare et est assurée par Invacare jusqu'au lieu désigné dans la confirmation de commande. Le choix du trajet et du moyen de transport est pris par Invacare.

6.2 En cas de retard de réception (1er essai de livraison) du client, Invacare est autorisé à stocker les marchandises chez un tiers, aux frais et sous la responsabilité du client, ou à revendre la marchandise après écoulement d'un délai raisonnable. Ce faisant, le client assume la responsabilité de la différence entre le prix de vente prévu et le produit de la revente.

6.3 Les délais de livraison indiqués sont approximatifs. Les commandes et dates de livraison confirmées sont sous réserve d'approvisionnement correct et ponctuel par nos fournisseurs.

6.4 Les événements de force majeure autorisent Invacare (même en cas de retard de livraison) à retarder la livraison de la durée de l'empêchement ou à annuler entièrement ou partiellement la partie de la commande non encore livrée, sans que le client puisse faire valoir contre Invacare des droits quelconques à ce sujet. Sont considérées comme force majeure toutes les circonstances non provoquées par Invacare et qui rendent temporairement impossible ou très difficile la réalisation de la prestation, p. ex. une grève, un lock-out, une mobilisation, la guerre, une situation de guerre, un blocage, une interdiction visant les importations ou les exportations, des barrages routiers, des mesures prises par les autorités, une pénurie d'énergie ou de matières premières, etc., que ces événements se produisent chez Invacare, ses fournisseurs ou ses sous-traitants.

6.5 Les livraisons partielles sont autorisées.

7. Réserve de propriété

Toutes les marchandises livrées restent la propriété d'Invacare jusqu'à exécution intégrale de toutes les obligations du client. Invacare a le droit de faire inscrire la réserve de propriété dans le registre des pactes de réserve de propriété (art. 715 du Code Civil suisse). En signant au bas de sa commande, le client donne son accord à cette inscription, de sorte qu'Invacare puisse faire inscrire la réserve de propriété sans la contribution du client. Les actes juridiques ou les dispositions réelles de toute nature qui pourraient nuire aux droits d'Invacare ne sont autorisés que dans la mesure où ils concernent la revente des marchandises livrées à cet effet.

8. Réclamation et garantie

8.1 Les demandes de garantie des clients sont valables pendant deux ans à compter de la mise à disposition de la marchandise. Pour certaines marchandises,

Invacare peut accorder des délais de garantie différents. Ces garanties sont soumises aux dispositions et aux délais mentionnés sur le site Web et dans les brochures. Le délai de garantie applicable aux pièces de rechange et aux réparations effectuées par le SAV d'Invacare est de six mois.

8.2 Le client s'engage à examiner la marchandise livrée dès sa réception. Les défauts doivent être communiqués dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la marchandise, les vices cachés doivent être communiqués par écrit dès leur découverte en mentionnant les données de la commande et le numéro de la facture. Si le client ne signale pas les défauts dans le délai et sous la forme requise, la marchandise est réputée acceptée. Le respect du délai de communication de la réclamation est jugé par rapport à son arrivée chez Invacare.

8.3 Après l'arrivée de la réclamation, le client reçoit un numéro de retour par e-mail (« numéro CH ») qu'il doit apposer sur la marchandise. Les retours sans numéro CH ne seront pas pris en compte.

8.4 Si une réclamation est justifiée, Invacare est en droit de réparer ou de remplacer la marchandise défectueuse. Si Invacare choisit un remplacement ou une réparation, les droits du client à la réhabilitation ou à la réduction du prix ainsi qu'aux dommages-intérêts sont exclus. L'éventuelle livraison de remplacement n'est effectuée qu'après examen par Invacare de la marchandise faisant l'objet de la réclamation.

8.5 Toute prise en garantie est exclue dans les cas suivants :

- les marchandises livrées n'ont pas été examinées immédiatement à la réception et les défauts n'ont pas été communiqués dès leur découverte et dans les délais,
- les prescriptions techniques et instructions d'utilisation d'Invacare ou du fabricant n'ont pas été respectées,
- le numéro de série a été supprimé ou rendu illisible,
- des modifications d'une quelconque nature ou des réparations sur les marchandises livrées ont été effectuées par des tiers non autorisés par Invacare,
- les marchandises livrées ont été manipulées de manière non-conforme.

9. Responsabilité

9.1 Toute prétention du client à la réparation du préjudice lié à des dommages directs ou indirects à l'encontre d'Invacare, de ses employés ou de ses auxiliaires d'exécution, quelle qu'en soit la raison, est exclue.

9.2 En cas de retard de livraison, l'obligation de réception de la marchandise par le client est maintenue.

10. Annulation

10.1 Les commandes peuvent être annulées sans frais par e-mail sous 48 heures, dès lors que l'expédition de la marchandise n'a pas eu lieu.

10.2 Les marchandises livrées sans défaut ne peuvent pas être retournées. Pour les cas exceptionnels de retours autorisés par e-mail par Invacare dans le cas d'une erreur de commande, un avoir est accordé au client à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise, dans la mesure où les marchandises retournées arrivent chez Invacare dans un parfait état et ont été pourvues par le client du numéro CH. Les retours sans l'autorisation expresse d'Invacare ou le numéro CH ne seront pas pris en compte.

10.3 En aucun cas les marchandises d'une valeur nette inférieure à 50,00 CHF ne peuvent être retournées.

11. Lieu d'exécution, juridiction compétente et droit applicable

11.1 Le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement ainsi que la seule juridiction compétente pour les deux parties contractantes sont Witterswil (SE). Toutefois, Invacare peut en appeler au tribunal du siège ou du domicile du client.

11.2 Seul le droit suisse s'applique, à l'exclusion des règles du droit privé international et des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

12. Mention sur la protection des données

12.1 Invacare traite et publie les données personnelles à des fins en lien avec les contrats concernés par les présentes CGV, p. ex. traitement de commande, comptabilité, facturation, etc. Les données personnelles proviennent soit des personnes concernées elles-mêmes soit de sources publiquement accessibles.

12.2 Pour opérer de manière efficace en tant que membre du groupe international Invacare (« Groupe INVACARE »), Invacare dévoile des données personnelles à l'étranger (traitement des commandes, systèmes de reporting, audit et révision internes à l'entreprise), ce qui peut arriver dans n'importe quel pays (y compris les États-Unis) abritant des filiales du Groupe INVACARE ou des sous-traitants du Groupe INVACARE (p. ex. centres de données centralisés). Si la législation de certains de ces pays ne garantit pas une protection adaptée, Invacare procède à une divulgation en vertu de la loi fédérale sur la protection des données.

12.3 Les personnes concernées ont un droit d'information, de rectification et de révocation concernant leurs données personnelles qu'elles peuvent exercer gratuitement à l'encontre d'Invacare. La révocation n'est pas rétroactive sur le traitement des données déjà effectué. Suite à la révocation, Invacare ne traitera plus les données qui nécessitent une autorisation. Invacare efface les données concernant les clients à l'échéance des délais de conservation légaux.

Version : janvier 2018